

chez nous,—il n'y a pas de doute que c'est notre devoir d'adhérer à ce pacte.

Il est certain que si ce traité est devenu nécessaire c'est que nous n'avons pu obtenir de l'Organisation des Nations Unies les résultats et la protection que nous en attendions.

Ici, monsieur l'Orateur, vous me permettez de rappeler un autre débat sur la politique extérieure de notre pays, lorsqu'il y a exactement quatre ans nous étions appelés à nous prononcer sur la participation du Canada à la conférence de San-Francisco.

Au grand scandale de plusieurs, j'avais prétendu que l'organisme que l'on mettait alors sur pied ne pouvait donner de résultats satisfaisants; j'avais alors l'occasion de m'exprimer ainsi:

Maintenant il s'agit de savoir quelle raison nous avons de croire que la conférence projetée à San-Francisco offrira de meilleures garanties de succès que les conférences antérieures?

J'ai lieu de croire que non seulement elle n'offre pas de meilleures perspectives, mais, du fait même de son organisation, qu'elle ne peut qu'entraîner le monde dans une autre guerre. Tous les honorables députés savent que la conférence sera dirigée seulement par les trois puissances. Ce sont les trois puissances qui, à l'heure présente, combattent côte à côte, mais cela durera combien de temps? Quel serait le sort de la conférence si demain une de ces trois grandes puissances ne s'entendait plus avec l'une des deux autres?

Si nous pouvions dire des trois puissances qui dirigeront la conférence qu'elles sont des puissances démocratiques, nous pourrions peut-être entretenir quelque espoir; mais, quand nous savons que celle qui, jusqu'ici, a imposé sa volonté à toutes les autres est une puissance dictatoriale, tout comme celles auxquelles elle fait maintenant la guerre, nous n'avons pas une bien grande confiance et nous ne pouvons pas attendre beaucoup de cette conférence.

Et puis, quand nous voyons la Pologne, le pays que l'on aurait dû inviter le premier à participer à cette conférence et pour la sécurité duquel notre pays a été entraîné dans le conflit, non seulement laissée de côté, mais encore déchirée en morceaux pour plaire à ce dictateur qui est sur le point, non seulement de tenir la conférence sous sa main, mais aussi de gouverner toute l'Europe après la guerre, nous avons bien raison d'être inquiets.

Les événements dont nous sommes aujourd'hui les témoins démontrent bien que nous avions, il me semble, raison d'entretenir certaines craintes à ce moment-là.

Ainsi, il y a quelques jours, le secrétaire d'État américain, M. Dean Acheson, déclarait lors d'une conférence de presse:

*(Traduction)*

L'Organisation des Nations Unies ne fonctionne pas aussi efficacement que nous l'espérons, parce qu'un de ses membres a tenté de l'empêcher de fonctionner.

*(Texte)*

Et aujourd'hui, alors que nous nous engageons dans une nouvelle voie, je veux démontrer que le pacte auquel nous devons adhérer comporte certains dangers, certaines

déficiences qu'il aurait fallu éviter, si nous voulons qu'il apporte au monde les résultats que nous désirons.

La première chose qui nous frappe et qui a été signalée tout à l'heure par l'honorable député d'Argenteuil (M. Héon), c'est l'esprit matérialiste avec lequel ce traité semble avoir été conçu.

Je ne vois pas de raisons pour lesquelles les pays signataires de ce traité, pays tous chrétiens, n'ont pas jugé à propos de placer cette entente sous la protection de la divine Providence.

On veut se garer contre le communisme, on veut soustraire nos populations aux misères et aux souffrances engendrées par cette doctrine; on ne pense pas que pour combattre le mal il est nécessaire de recourir à l'Auteur de tout bien. On se plaint des persécutions menées à l'heure actuelle derrière le rideau de fer contre les religions. On nous dit qu'il s'agit encore une fois de sauver la chrétienté. Mais alors qu'on n'ait donc pas peur d'affirmer les principes que l'on veut défendre, et de demander le concours de l'Autorité suprême.

A venir jusqu'à la fin du siècle dernier, pas un traité de quelque importance n'était signé par des États souverains sans que les signataires n'aient d'abord manifesté leur foi en la divine Providence.

Si l'on consulte par exemple le premier traité de Paris qui fut signé le 26 septembre 1815 par l'Autriche, la Prusse et la Russie, on lit dans le préambule ce qui suit:

Leurs Majestés, l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et l'empereur de Russie ayant, comme conséquence des grands événements survenus au cours des trois dernières années en Europe, et spécialement comme conséquence des bénédictions qu'il a plu à la divine Providence de répandre sur ces États qui placent leur confiance et leur espoir en Elle, etc.

Plusieurs autres États se joignirent subseqüemment aux trois premiers signataires; et la Grande-Bretagne ayant été invitée à y participer, fit savoir aux intéressés que sa constitution ne lui permettait pas d'adhérer à ce traité; le Prince Régent, qui fut plus tard George IV, écrivit alors aux trois souverains une lettre dans laquelle il déclarait qu'il partageait les principes énonçant que les préceptes divins de la religion chrétienne constituaient leur règle de conduite, principes qu'il se faisait, disait-il, un devoir de pratiquer.

Un peu plus tard, le 20 novembre 1815, après l'aventure napoléonienne qu'on désigne dans l'histoire sous le nom des *Cent Jours*, un autre traité fut signé à Vienne par l'Autriche, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, le Portugal, la Prusse et la Russie, et il est édifiant encore là de constater que